



Légende: PAG

- Parcelle cadastrale / Immeuble (1)
- Parcelle / Immeuble en réalisation (2)
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- MX-u Zone mixte urbaine
- MX-v Zone mixte villageoise
- MX-r Zone mixte rurale
- JAR Zone de jardins familiaux
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-Hq Zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements
- BEP-dp Zone de bâtiments et d'équipements publics - dépôt
- ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
- SP-n Zone d'activités spécifiques nationale
- COM Zone commerciale

PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

COB	max.	Clus	max.	min.	max.	min.
CSS	max.	Dl.	max.	min.	max.	min.

- REC-H Zone de sport et de loisirs - espace vert et aire de jeux
- REC-Hq Zone de sport et de loisirs - réservé aux constructions et installations équestres
- GARE Zone de gares ferroviaires

Zone verte

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (3)
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Zones superposées

- PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur, à titre indicatif
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)
- Zone d'aménagement différé - PAP NQ
- Zone de servitude "urbanisation"
- EN Servitude "urbanisation - éléments naturels" (4)
- IP Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
- CE Servitude "urbanisation - cours d'eau"
- CV Servitude "urbanisation - coulée verte"
- AC Servitude "urbanisation - accès"
- Pe Servitude "urbanisation - stationnement écologique à ciel ouvert"
- R Servitude "urbanisation - rétention"
- AT Servitude "urbanisation - aménagement anti-bruit"
- CS Servitude "urbanisation - construction souterraine"
- EL Servitude "urbanisation - entrée de localité"
- Secteur et élément protégés d'intérêt communal - "environnement construit" - C
- Bâtiment protégé (4)
- Cabrit et alignement protégés (4)
- Patrimoine (4)
- Secteur protégé d'intérêt communal - "environnement naturel et paysage" - N
- Zone de bruit ≥ 70dBA (5)
- Couleur pour projets routiers
- Couleur pour projets de mobilité douce
- Couleur pour projets d'écoulement des eaux pluviales (16)
- Couleur pour projets de canalisation pour eaux usées (16)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- Aménagement du territoire
- Plans directeurs sectoriels - PDS (11)
- PDS Paysages (PSP) Couloirs verts (CV)
- PDS Zones d'activités économiques (PSZAE) Zones d'activités économiques
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zone protégée d'intérêt national - déclarée (6)
- Zone protégée d'intérêt national - à déclarer (6)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Nature 2000 - Zone de protection spéciale (6)
- à la protection des sites et monuments nationaux
- Immeuble et objet classés monuments nationaux (8)
- Immeuble et objet classés monuments naturels et paysages (10)
- à la gestion de l'eau
- Zone inondable - HQ100 (15)
- Zone inondable - HQ100 (15)
- Zone inondable - HQ extrême (15)
- Zone de protection d'eaux potables (11)

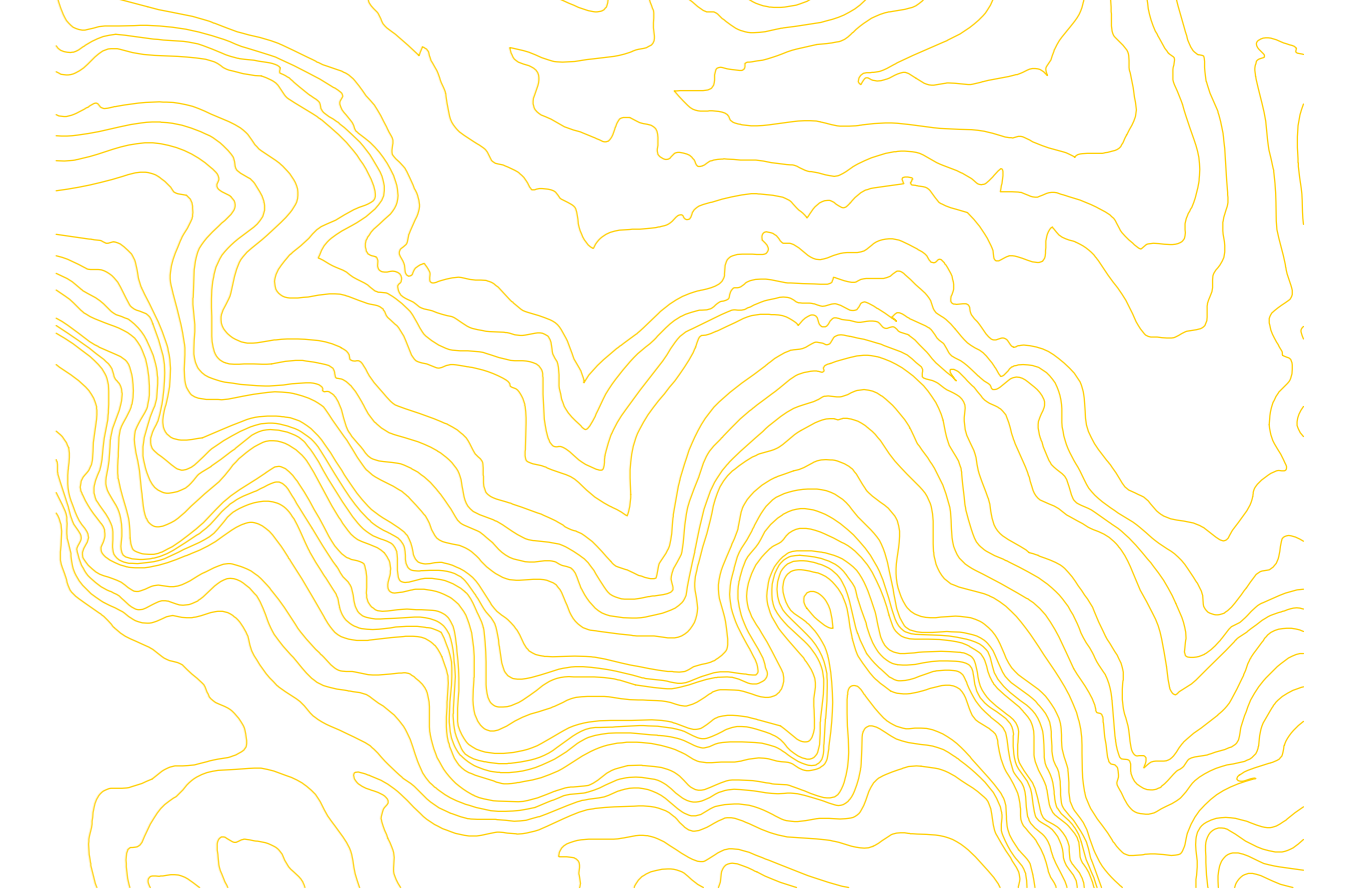
Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotope protégé (relief non exhaustif) (12)
- Habitat d'espèces protégées Art 17 / Art 20 (relief non exhaustif) (12)
- Mesure CEF - habitat d'espèces protégées (relief non exhaustif) (13)
- Terrain avec vestiges archéologiques majeurs connus méritant une protection et une conservation durable (14)
- Terrain avec vestiges archéologiques connus ou indices, à étudier avant destruction ou destruction (14)
- Zone de risques "contamination"
- Zone de risques naturels prévisibles (15)
- Ligne ferroviaire (1)
- Autoroute (A) (2)
- Route nationale (RN) (2)
- Chemin repris (CR) (3)
- Réseau routier et stationnement
- Limite de la commune (3)
- Cimetière
- Cours d'eau / Eau stagnante (3)
- Courbes de niveau, équidistance 5 m (3)
- Conduite électrique aérienne (3)
- Collecteur existant
- Réseau eau potable existant

- (1) Administration de Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2015
- (2) Météo pour l'ACT, Secteur de PDS
- (3) Base de Données Topo-Cartographique (BDL-TC) - ACT, Lucif, 2005
- (4) Modification ponctuelle « actions envisagées » du 14/04/2016 et actualisation 2018
- (5) MCDP - Environnement, Cartographie de Base, 2017 (Règle principale et État d'ÉVÉN)
- (6) MCDP - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017
- (7) PDS (déclarés) - Zones protégées d'intérêt national - Zones naturelles et réserves naturelles protégées
- (8) MCDP - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017
- (9) 2794 déclarations - Zones protégées pour le Schéma National pour la Protection de la Nature (PNPN) de 2017
- (10) Zone Natura 2000 - Ministère de l'Environnement, 2015
- (11) Service des sites et monuments nationaux - Ministère de la Culture, 10 mai 2008, update 21 février 2018
- (12) Mémorandum N° 42 de 2015 Règlement grand-ducal de 10 mai 2008, update 21 février 2018
- (13) Mémorandum N° 42 de 2015 Règlement grand-ducal de 20 juillet 2017 portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine Lambour, Giesgenwald 2, Lampholt, Auf Sotzen 1 et Auf Sotzen 4 et situés sur le territoire des communes de Betzdorf et Farsendorf
- (14) Les structures et surfaces protégées de la loi sur les sites et monuments, Zeyen-Baummann, 2018
- (15) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et de l'article 27 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
- (16) Cadastre des bâtiments protégés de la loi sur les sites et monuments, Zeyen-Baummann, 2018
- (17) Centre National de Recherche de l'Archéologie CHRA, mars 2017
- (18) Service géologique de l'Etat, janvier 2010
- (19) Traité de principe, BEST, 2017 - localisation et largeur du couloir à dériver dans le projet d'extension
- (20) Règlement grand-ducal de 10 février 2021 rendant obligatoires les plans directeurs sectoriels « paysages » - zones d'activités

Commune de Betzdorf
11 Rue du château
L-6922 Berg Betzdorf

Modification ponctuelle du PAG
35 Plan en vigueur
→ Plan d'ensemble



DB	Plusieurs sites et plusieurs articles	18.07.2024	12/01/2024	10.07.2024	10761-PS
DB	Roudemetsbach à Dingen	04.05.2023	12/01/2024	28.03.2023	10424-PS
DB	Zone verte à Betzdorf	18.08.2021	12/01/2021		

- Vote du conseil communal le 09 février 2019
- Approbation du Ministre des Affaires Intérieures le 01 août 2019, ref.: 12/01/2019
- Arrêté du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 6 mai 2019
- Version adaptée suivant l'entrée en vigueur des Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages » zones d'activités économiques » conformément à l'article 20 (5) de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire

Plusieurs sites et plusieurs articles (Dossier 08) | Echelle 1:10.000 Mars 2026 |